



# Commune de Cossonay

## Plan de quartier et d'affectation de synthèse Sécheron

récapitulant les éléments soumis aux enquêtes publiques :

pour le Plan de quartier Sécheron, première enquête du 12 février au 12 mars 1993 et, enquête complémentaire du 3 octobre au 3 novembre 1997;

pour le Plan d'affectation Sécheron, modification du plan des zones, enquête du 3 octobre au 3 novembre 1997

Approuvé par la Municipalité le 27.05.2007

soumis à l'enquête publique selon ce qui précède

Le syndic : Le Secrétaire :

Le Syndic : Le Secrétaire :



Adopté par le Conseil communal de Cossonay dans sa séance du 13.05.2007

Approuvé par le Département compétent Lausanne, le 12.07.2007

Le Président : Le Secrétaire :

le chef du département :



**CERTIFIÉ CONFORME**  
Service du développement territorial

Mai 2001

Bureau d'aménagement du territoire J.D. URECH, urbaniste FSU, arch. EPFL/SIA/FAS  
rue Enning 6 - 1003 Lausanne - tél : 021 312 34 31 - fax : 021 320 95 66 - E-mail : buz@swissoln.ch

### N° de parcelle et propriétaire (situation mai 2001)

- Plan de quartier
- 262 Commune de COSSONAY
  - 264 Commune de COSSONAY
  - 263 SORMANI, 2 filles de Carlo
  - 265 RAMONI Pierre
  - 506 RAMONI Pierre
  - 266 BURNENS Jean-Pierre
  - 267 MONTEIRO MENDEZ Manuel & Josefa
  - 268 PIDOUX Claire
  - 730 MASPOLI, les héritières de Guido
  - 269 MONNIER Roland
  - 275 COEYTAUX Albert (352 m<sup>2</sup>)
  - 862 COEYTAUX Albert
  - 277 SOVILLA Christopher (853 m<sup>2</sup>)
  - 278 LANDRY Rose (2450 m<sup>2</sup>)
  - 281 LANDRY Rose
  - 282 BOUCARD Yves
  - 504 BORGEAUD Alfred
  - 660 GUIGNARD Jean
  - 863 ROSSET Cécile

- Zone de villas
- 273 ROSSET Marcel
  - 274 INKEI Sylvia
  - 275 COEYTAUX Albert
  - 232 ROSSET Bernard & Marguerite
  - 486 EICHENBERGER Marieanna

- Zone d'habitation collective A
- 279 DORSAZ Henri
  - 649 DORSAZ Henri
  - 280 BARBEY Michel
  - 728 Romande Energie
  - 664 BCV

### Plan



### Légende

#### Plan de quartier Sécheron

- Périmètre du Plan de quartier
- Batiments existants
- Secteur d'habitat individuel groupé
- Secteur mixte
- Secteur d'habitat collectif
- Secteur de circulation mixte
- Secteur de rue de village
- Périmètre d'implantation des bâtiments
- Orientation générale des faîtes
- 590m<sup>2</sup> Surface brute de plancher habitable
- Périmètre d'implantation des parkings souterrains
- Accès véhicules au plan de quartier
- Accès aux parkings souterrains
- Réseau de chemins piétons
- Chemin piétons facultatif
- Périmètre générale des espaces verts communautaires

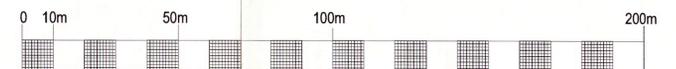
#### Plan d'affectation Sécheron, modification du plan des zones

- Zone d'habitation collective A : En application de l'article 44 de l'ordonnance sur la protection contre le bruit du 15 décembre 1986, le degré de sensibilité III est attribué à la présente partie de la zone.
- Zone de villas : En application de l'article 44 de l'ordonnance sur la protection contre le bruit du 15 décembre 1986, le degré de sensibilité II est attribué à la présente partie de la zone.

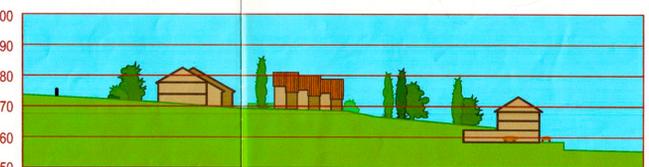
### Illustration



Echelle 1 : 1000



#### Elevation A - A' (à titre indicatif)



Le Plan de quartier et d'affectation de synthèse Sécheron est constitué de deux documents indissociables : le présent plan et le règlement qui l'accompagne.